



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV		
SESSION : 2012	Code :	Sujet 1/1
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL SPECIALITE : COIFFURE - Option B : Coloriste - Permanentiste Epreuve : E1 - U.12 B Coloration et effets de couleurs		Pratique Durée: 3 h 00 Coefficient : 5

- Deuxième partie : Une réalisation d'effets de couleurs

Pour un modèle, masculin ou féminin, proposé par le candidat, il est demandé :

- une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat, esthétique, devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

La longueur des cheveux du modèle est de 6 cm au minimum sur un tiers de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

En début d'épreuve, sur une fiche technique qu'il remet au jury, le candidat :

- précise les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- cite les techniques qu'il mettra en œuvre (balayage, méchage...).

La fiche technique comportant un ou plusieurs gabarits, des représentations schématiques de mèches, est fournie par le service des examens un mois avant la date de l'épreuve.

- 1) Remettre la fiche technique complétée aux examinateurs.
- 2) Réaliser les effets de couleur.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la deuxième partie de l'épreuve :

- en l'absence de modèle
- en présence d'un modèle non-conforme.

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie de l'épreuve.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE IV

SESSION : 2012	Code :	Barème 1/1
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL		Pratique
SPECIALITE : COIFFURE - Option B : Coloriste - Permanentiste		Durée: 3 h 00
Epreuve : E1 - U.12 B Coloration et effets de couleurs		Coefficient : 5

Date :/...../.....
 Nom du correcteur :
 Signature :

. Deuxième partie : Réalisation d'effets de couleurs

COMPETENCES / INDICATEURS	BAREME	NUMERO DES CANDIDATS									
C1 S'INFORMER - COMMUNIQUER C12 Assurer l'accueil et le suivi du client Attention portée au modèle : protection, confort, attitude face au modèle...	2pts										
C2 ORGANISER - GERER C22 Planifier les activités de sa compétence Organisation dans le temps Organisation dans l'espace	2pts										
C3 CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE C35 Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradés de couleurs Sélection des produits (0,5 pt) Respect des consignes du fabricant pour la préparation (0,5 pt) Préparation adaptée de la chevelure (0,5 pt) <u>Maîtrise des techniques</u> : séparation, application, maîtrise gestuelle, respect des temps de pose, élimination des produits... (2,5 pts) Prise en compte des conditions d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie (2 pts) Conformité du résultat aux prévisions du candidat (voir fiche) (2 pts) (*) C33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires Choix adapté des produits et des techniques Maîtrise des techniques d'application et de soins capillaires Utilisation rationnelle des produits C32 Concevoir une coiffure personnalisée Mise en valeur du modèle (2 pts) Mise en valeur de la forme et du volume de la coiffure (1 pt) Créativité de la réalisation (2 pts)	8pts										
<i>Pénalités</i>											
TOTAL	20pts										

(*) Si non conformité à la définition de l'épreuve (transformation totale, 3 couleurs, couleur d'oxydation ou décoloration) : -2 par critère